

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
3 avril 2024
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf avril, à vingt heures précises,

3 avril 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

Absente et excusée :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT (CFU) 2024 - 015

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Céline MATHÉ pour la présentation du CFU.
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
Vu la délibération 3 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de la commune de Torcé-en-Vallée,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	95 888,47	27 228,00	123 116,47
	Recettes réalisées (1)	B	15 888,00	12 906,34	28 794,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	125 987,00	19 281,77	145 268,77
	Dépenses réalisées (1)	E	63 757,07	18 535,77	82 292,84
	Restes à réaliser	F	617,99	0,00	617,99
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-47 869,07	-5 629,43	-53 498,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	30 098,53	-7 946,23	22 152,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-17 770,54	-13 575,66	-31 346,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-617,99	0,00	-617,99
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-18 388,53	-13 575,66	-31 964,19

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés Céline Mathé passe la parole à Michel Chaduteau pour procéder au vote .

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité**

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de la commune de Torcé-en-Vallée

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Torcé-en-Vallée, Sarthe. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE TORCE EN VALLEE' and 'SARTHE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.